

Commission des « Championnats MOSELLE Seniors »
Procès-Verbal de la réunion du 10 février 2026
Modifié en date du 14 février 2025 lors d'une réunion tenue par voie électronique

Présidence et secrétariat de séance : Henri VIGNERON

Autres présents : Roberto DELLA MEA, Patrice KIHLE, Michel WIRIG,

Assistent : Pascale NAUDIN, responsable du Service Compétitions et Enola LLUCH,
chargée de compétitions

Révision de la composition des groupes du championnat D4 de la phase de printemps 2026

À la suite des observations de clubs parvenues au Service Compétitions pour le 13 février 2026 midi et dans le respect de l'article 4 des Championnats MOSELLE Seniors la Commission a remanié des groupes du D4 de niveau 1 et du niveau 2 pour le printemps 2026 tout autant que la réglementation le lui permettait.

Il est rappelé que comme le prévoit l'article 2.3. du règlement des Championnats MOSELLE Seniors que :

« 2.3. Les clubs qui engagent une de leur(s) équipe(s) pour jouer le dimanche matin acceptent implicitement que celle(s)-ci puissent être intégrée(s) dans un groupe mixte (matin / après-midi). »

...

Sauf décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours, les groupes du D4 sont ainsi définitivement composés comme suit :

Niveau 1 :

Matin

Groupe A

BERTRANGE 2	ALGRANGE 4
BURE BOULANGE 3	BERTRANGE 3
ENTRANGE 2	DISTROFF 2
GUENTRANGE 2	ENNERY 3
KOENIGSMACKER KEDANGE 3	FONTOY 2
OTTANGE 2	KUNTZIG
SEREMANGE 3	MONDELANGE 2
TERVILLE 4	ROMBAS 2
TROIS FRONTIERES 2	SEREMANGE 4
VOLMERANGE MINES 2	

Groupe C

Groupe D

LA MAXE 2	CHÂTEAU SALINS 2
MAGNY AS	CHATEL 3
METZ AZZURRI	COURCELLES NIED 2
METZ ES 3	DIEUZE 2
METZ SCY 2	LORRY PLAPPEVILLE 2
PELTRE	LUCY
RETONFEY 2	METZ ARSENAL 2
ROMBAS 3	METZ SCY 3
MONTOY FLANVILLE	ST JULIEN 3

Groupe E

Groupe F

BROUVILLER 2	ACHEN ETTING SCHMITT 4
CHÂTEAU SALINS 3	BAERENTHAL
HILBESHEIM 2	GROS REDERCHING

MARSAL	LEMBERG 2
RECHICOURT	MONTBRONN 3
SARRALTROFF	ORMERSVILLER 2
SCHNECKENBUSCH 2	RIMLING ERCHING 3
ST LOUIS LUTZELBOURG 3	SCHORBACH HOTT VOL 2
ST QUIRIN	WITTRING 2

Groupe G

ALSTING SPICHEREN 3	ARRIANCE
BLIESBRUCK 3	DIEBLING 2
DIEBLING	FALCK 2
FORBACH UFT	HELLIMER 2
FORBACH WIESBERG	HOCHWALD 3
KERBACH	LIXING VAHL LANING 2
NEUNKIRCH 2	PORCELETTE
NOUSSEVILLER 4	ST AVOLD JA 2
ROUHLING 2	VALMONT 3

Groupe H

Niveau 2 :

Matin

Groupe A

ANGEVILLERS 2	AUMETZ 2
AUMETZ	ILLANGE 4
EBLANGE 2	KIRSCHNAUMEN
FILSTROFF 2	LOMMERANGE
HESTROFF	MANOM 2
OEUTRANGE 2	LOUDRENGE 3
RETTTEL 2	ROUSSY ZOUFFTGEN 2
SOETRICH 2	ST NICOLAS
VOLKRANGE 2	

Groupe B

Groupe C

ARGANCY 3	AMANVILLERS 3
BOUSSE 2	ARS LAQUENEXY 2
FAMECK 4	GRAVELLOTTE VERNEVILLE 2
GUENANGE	METZ ATHLETIQUE
MALANCOURT	METZ CO 3
MONTOIS MONTAGNE	METZ GAB 2
PIERREVILLERS 3	MONTIGNY 4
ROSSELANGE VITRY 3	MONTOY FLANVILLE 2
STE BARBE 2	PANGE
STE MARIE 2	VANTOUX 2
	WOIPPY FC 2

Groupe D

Groupe E

HEMING	FLETRANGE 2
HILBESHEIM 3	FRANCALTROFF 2
LANGATTE 2	GROSTENQUIN 2
MITTELBRONN 2	LOUDREFING
SARRALTROFF 2	RECH 2

Groupe F

SARREBOURG EFT 3	REMILLY 2
SCHAEFERHOF DABO 2	SARRALBE 2
TROIS FONTAINES 2	VERGAVILLE 2
VIC SUR SEILLE 2	VIBERSVILLER
WALSCHIED 3	VILLER

<u>Groupe G</u>	<u>Groupe H</u>
BITCHE 2	ALTRIPPE
IPPLING 3	CARLING 2
LIXING ROUHLING 2	DIEFENBACH 2
MOUTERHOUSE 2	FARSCHVILLER 2
PT REDERCHING 2	FORBACH UFT 2
RAHLING 2	MORSBACH 2
ROHRBACH BINING 3	PUTTELANGE LACS 2
SOUCHT GOETZ MEIST 2	RECH 3
WELFERDING 2	SARREGUEMINES ISTANBUL 2
WIESWOELF 2	ST AVOLD HUCHET 2
	ST AVOLD WENHECK 2

Rappels :

- Les équipes classées aux trois premières places du classement de leur groupe de niveau 1 à l'issue de la phase de printemps peuvent prétendre à l'accession en D3 pour la saison 2026-2027.
- Les dérogations de jour d'horaires pour des raisons motivées se font via Footclubs sept jours au plus tard avant la date de la rencontre.

Les présentes décisions de la Commission des "Championnats MOSELLE Seniors" sont susceptibles d'appel dans un délai de deux jours à compter du lendemain de leur publication conformément aux textes régissant l'appel :

- Règlements Généraux de la FFF dans ses articles 188, 189 et 190
- Règlements particuliers de la LGEF dans son article 2.6.1
- Règlements Sportifs des Compétitions du DMF dans ses articles 1.2.3.4 et du chapitre 5.

Le président et le secrétaire de séance : Henri VIGNERON